

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2026**

Accusé de réception en préfecture  
076-217603044-20260409-D65-0426-DE  
Date de télétransmission : 14/04/2026  
Date de réception préfecture : 14/04/2026

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

- en exercice 29  
- présents 25  
- votant par procuration 4  
- absent 0  
- total des votants 29

**xxx**

Affichage en mairie et publication sur le site Internet de la Ville de la liste des délibérations examinées en séance faits le 10 avril 2026.

**xxx**

L'an deux mille vingt-six, le neuf avril, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Lillebonne, légalement convoqué le deux avril, s'est assemblé en session ordinaire accessible au public dans la salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Patrick CIBOIS, Maire.

**Étaient présents :**

M. Patrick CIBOIS, Maire,

M. Mourad BETTAHAR, M. Régis RÉCHER, Mme Arlette LECACHEUR, Mme Bérénice PICAVET, M. Jean-Yves GOGNET, Mme Amel TAKARLI, Adjoints,

M. Alain TROUVÉ, Mme Roseline FEUILLYE, M. Bruno GIMAY, M. Benoît POISSON, M. Damien SIMON, Mme Sandrine COTTARD, Mme Nathalie BOULANGER, M. Christophe DUCLOS, Mme Eléonore HÉBERT, Mme Paola LABARRE, Mme Alexandra HAMARD, M. Edouard HÉRANVAL, M. Terence LECRAS, M. Robin ANGOT, Mme Christine DÉCHAMPS, Mme Fabienne MANDEVILLE, M. Franck LEMAÎTRE, M. Kamel BELGHACHEM, Conseillers Municipaux.

**Excusés :**

Mme Murielle MOUTIER LECÉRF	qui donne pouvoir à	M. Régis RÉCHER
M. Clément FOUTEL	qui donne pouvoir à	M. Mourad BETTAHAR
Mme Patricia FANNY	qui donne pouvoir à	Mme Arlette LECACHEUR
Mme Laëtitia HÉRANVAL	qui donne pouvoir à	Mme Sandrine COTTARD

**Absent :**

//

formant la majorité des membres en exercice.

M. Alain TROUVÉ est nommé secrétaire par délibération n°D.27/04.26 du Conseil Municipal.

**Délibération n° : D.65/04.26**

**Objet : Budget Ville  
Compte Financier Unique (CFU) 2025**

VILLE DE LILLEBONNE  
Réunion du Conseil Municipal  
Séance ordinaire du 09.04.2026

**Délibération n° : D.65/04.26**

**Objet : Budget Ville  
Compte Financier Unique (CFU) 2025**

Monsieur le Maire, en tant qu'ordonnateur, a l'obligation de rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

Dans ce cadre, il appartient à Monsieur le Maire d'établir, à la clôture de l'exercice budgétaire qui intervient au 31 janvier de l'année N+1, un Compte Financier Unique (CFU) du budget principal mais également de ses budgets annexes (ce document unique étant la fusion entre le compte administratif produit par l'ordonnateur et le compte de gestion produit par le comptable public).

Aussi, au regard de ce qui précède,

Vu le décret n°2025-1428 du 30 décembre 2025 relatif à la généralisation du Compte Financier Unique et à l'harmonisation du cadre budgétaire et comptable des collectivités territoriales, de leurs groupements et de leurs établissements,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L2121-29 et L2222-3,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°D.03/02.22 du 24 février 2022 approuvant la convention à intervenir entre la Ville de Lillebonne et la Préfecture de Seine-Maritime pour la transmission électronique des actes aux représentants de l'Etat dont notamment les actes budgétaires,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° D.114/11.23 du 30 novembre 2023 adoptant la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable de la M57 pour le budget principal de la Ville de Lillebonne et ses deux budgets annexes (développement économique et restauration) et ce, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 3 avril 2025 (n° D.21/04.25) approuvant le budget Ville 2025,

Considérant que l'adoption d'un CFU est obligatoire pour le budget principal et pour l'ensemble des budgets annexes,

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production de ce document,

Considérant que la collectivité remplit les prérequis à la mise en œuvre d'un CFU,

Considérant que le CFU présenté a été arrêté au titre de l'exercice précédent, sous le mandat antérieur,

Considérant que Madame Christine DÉCHAMPS, Maire sortante et réélue conseillère municipale, ayant participé à l'établissement de ce document, s'est retirée au moment du vote du CFU,

VILLE DE LILLEBONNE  
Réunion du Conseil Municipal  
Séance ordinaire du 09.04.2026

**Délibération n° : D.65/04.26**

**Objet : Budget Ville  
Compte Financier Unique (CFU) 2025**

Considérant que le CFU présente les résultats comptables de l'exercice et est soumis par l'ordonnateur à l'assemblée délibérante,

Considérant que la présentation du CFU 2025 du budget Ville se présente de la manière suivante :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	15 109 818,01 €	19 111 561,00 €	34 221 379,01 €
	Recettes réalisées	9 592 425,67 €	20 129 431,27 €	29 721 856,94 €
	Restes à réaliser	2 397 581,89 €	0,00 €	2 397 581,89 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	15 157 585,23 €	21 338 096,83 €	36 495 682,06 €
	Dépenses réalisées	11 491 572,70 €	17 748 009,75 €	29 239 582,45 €
	Restes à réaliser	3 538 757,71 €	0,00 €	3 538 757,71 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	-1 899 147,03 €	2 381 421,52 €	482 274,49 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	47 767,22 €	2 226 535,83 €	2 274 303,05 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	-1 851 379,81 €	4 607 957,35 €	2 756 577,54 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	-1 141 175,82 €	0,00 €	-1 141 175,82 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	-2 992 555,63 €	4 607 957,35 €	1 615 401,72 €

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- d'approuver les résultats du Compte Financier Unique 2025 tels que présentés pour le budget Ville,
- d'approuver l'ensemble des documents constitutifs du Compte Financier Unique 2025 du budget Ville.

**DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (SOIT 28 VOIX POUR).**

*Mme DÉCHAMPS, Maire sortante et réélue conseillère municipale, s'est retirée au moment du vote et n'a donc pas pris part au vote.*

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,



Le Maire de Lillebonne,

Patrick CIBOIS.

Le secrétaire de séance,

Alain TROUVÉ.

# Ville de Lillebonne

Synthèse du compte financier unique 2025



# VUE D'ENSEMBLE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

FONCTIONNEMENT	
Dépenses (a)	17 748 009,75€
Recettes (b)	20 129 431,27€
Résultat de fonctionnement (c=b-a)	2 381 421,52€
Résultat de fonctionnement reporté N-1 (d)	2 226 535,83€
Résultat de clôture 2025 (e = c+d)	<b>4 607 957,35€</b>
INVESTISSEMENT	
Dépenses (a)	11 491 572,70€
Recettes (b)	9 592 425,67€
Excédent N-1 investissement (c)	47 767,22€
Recettes totales (d=b+c)	9 640 192,89€
Solde d'exécution (a-d)	-1 851 379,81€
Restes à réaliser	2 397 581,89€
	Dépenses (y)
	3 538 757,71€
	solde (f= x-y)
	- 1 141 175,82€
Besoin de financement de l'investissement 2025 (g= e+f)	<b>-2 992 555,63€</b>
RÉSULTATS 2025	
Excédent de fonctionnement	4 607 957,35€
Besoin de financement de l'investissement	-2 992 555,63€
Résultat global de clôture	<b>1 615 401,72€</b>
Affectation du résultat	
à la couverture du besoin de financement C/1068	2 992 555,63€
à l'excédent de fonctionnement reporté C/002 :	1 615 401,72€

- Le résultat de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2025 s'élève à **+ 4 607 957,35€**.
- Il doit couvrir prioritairement le besoin en financement de la section d'investissement, soit **- 2 992 555,63€**.
- Pour 2025, l'excédent de fonctionnement reporté s'établit par conséquent à **1 615 401,72€**, contre **2 226 535,83€** en 2024.

Dépenses en Euros						Recettes en Euros					
Libellé	BP	BG	CA	RAR	Tx d'exécution *	Libellé	BP	BG	CA	RAR	Tx d'exécution *
Charges à caractère général	4 521 948,83	4 521 948,83	3 941 173,90		87,16%	Produits des services	850 040,00	850 040,00	914 263,90		107,56%
Charges de personnel	8 880 738,00	8 880 738,00	8 684 118,41		97,79%	Impôts et taxes (seul 731)	9 585 815,00	9 585 815,00	9 585 685,00		100,00%
Autres charges de gestion courante	3 090 228,00	3 090 228,00	2 991 244,45		96,80%	Fiscnalité locale	4 047 912,00	4 047 912,00	4 192 340,84		103,57%
Atténuations de produits	395 500,00	395 500,00	389 693,00		98,53%	Dotations, subventions, participations	4 391 120,00	4 391 120,00	4 596 548,53		104,68%
Charges financières	331 000,00	331 000,00	294 766,17		89,05%	Autres produits de gestion courante	117 444,00	117 444,00	305 983,87		260,54%
Charges spécifiques	3 100,00	3 100,00	1 945,41		62,76%	Atténuations de charges	33 000,00	33 000,00	73 117,66		221,57%
Opérations d'ordre	4 115 582,00	4 115 582,00	1 445 068,41			Produits financiers	7 400,00	7 400,00	6 921,07		93,53%
						Produits spécifiques	0,00	0,00	376 070,01		
						Opérations d'ordre	78 830,00	78 830,00	78 500,39		99,58%
						Excédent reporté de fonctionnement	2 226 535,83	2 226 535,83	2 226 535,83		100,00%
<b>Total fonctionnement</b>	<b>21 338 096,83</b>	<b>21 338 096,83</b>	<b>17 748 009,75</b>		<b>88,68%</b>	<b>Total fonctionnement</b>	<b>21 338 096,83</b>	<b>21 338 096,83</b>	<b>22 355 967,10</b>		<b>104,77%</b>
Immobilisations incorporelles	53 088,34	60 088,34	37 704,49	3 840,00	69,14%	Dotations, fonds divers et réserves	320 000,00	320 000,00	256 760,73	0,00	80,24%
Subventions d'équipements versées	38 653,74	38 653,74	10 675,39	27 811,49	99,57%	Subventions d'investissement reçues	3 049 446,85	3 049 446,85	2 206 567,57	897 581,89	101,79%
Immobilisations corporelles	852 807,44	945 807,44	646 076,60	223 805,49	91,97%	Emprunts et dettes assimilées	3 500 000,00	3 500 000,00	2 000 000,01	1 500 000,00	100,00%
Immobilisations en cours	9 897 608,71	10 157 608,71	6 853 587,77	3 283 300,73	99,80%	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses financières	1 770 250,00	1 770 250,00	1 759 897,38	0,00	99,42%	Immobilisations en cours	80 000,00	80 000,00	0,00	0,00	0,00
Autres (dotations, subventions, participations...)	10 000,00	10 000,00	9 533,89	0,00	95,34%	Produits des cessions	0,00	360 000,00			
Dépenses imprévues						Excédents de fonctionnement capitalisés	1 588 442,16	1 588 442,16	1 588 442,16		100,00%
Opérations d'ordre	2 092 177,00	2 175 177,00	2 174 087,18		99,95%	Opérations d'ordre	6 128 929,00	6 211 929,00	3 540 655,20		
						Excédent reporté d'investissement	47 767,22	47 767,22	47 767,22		
<b>Total investissement</b>	<b>14 714 585,23</b>	<b>15 157 585,23</b>	<b>11 491 572,70</b>	<b>3 538 757,71</b>	<b>99,16%</b>	<b>Total investissement</b>	<b>14 714 585,23</b>	<b>15 157 585,23</b>	<b>9 640 192,89</b>	<b>2 397 581,89</b>	<b>95,51%</b>
<b>Total Général</b>	<b>36 052 682,06</b>	<b>36 495 682,06</b>	<b>29 239 582,45</b>	<b>3 538 757,71</b>	<b>93,92%</b>	<b>Total Général</b>	<b>36 052 682,06</b>	<b>36 495 682,06</b>	<b>31 996 159,99</b>	<b>2 397 581,89</b>	<b>100,14%</b>

\* Total du Tx d'exécution est la moyenne des tx d'exécution des chapitres renseignés (avec restes à réaliser)

**Le taux d'exécution des dépenses de fonctionnement inscrit au budget est d'un niveau supérieur à celui de 2024, soit 88% contre 84% en 2024. Malgré la nouvelle baisse des fluides, le taux d'exécution au chapitre des charges à caractère général (011) est meilleur.**

Les recettes de fonctionnement sont traditionnellement légèrement sous-évaluées par prudence, ce qui explique un taux de réalisation de ces recettes supérieur à 100%.

**Le taux de réalisation des recettes réelles d'investissement s'élève à 95% (avec RAR) pour 2025. Il était à 100% en 2024 et 99% en 2023. Cette diminution s'explique notamment par la faible réalisation de la taxe d'aménagement au regard des nouvelles modalités de liquidation.**

En dépenses d'investissement, on constate un taux de réalisation de 99% (avec les RAR) pour 2025, alors qu'il était de 97% en 2024 et 103% en 2023.

# ÉVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

	Réalisations 2024	%	Réalisations 2025	%	Evolution
Z0 - Produits des services du domaine	971 743,69	4,82%	914 263,90	4,56%	-5,92%
Z3 - Impôts et taxes	9 585 959,00	47,56%	9 585 685,00	47,81%	0,00%
Z31 - Fiscalité locale	4 141 634,64	20,55%	4 192 340,84	20,91%	1,22%
Z4 - Dotations, subventions, participations	4 576 871,20	22,71%	4 596 548,53	22,92%	0,43%
Z5 - Autres produits de gestion courante	404 061,06	2,00%	305 983,87	1,53%	-24,27%
O13 - Atténuations de charges	51 883,47	0,26%	73 117,66	0,36%	40,93%
Z6 - Produits financiers	7 495,09	0,04%	6 921,07	0,03%	-7,66%
Z7 - Produits exceptionnels	414 498,54	2,06%	376 070,01	1,88%	-9,27%
<b>Total Fonctionnement</b>	<b>20 154 146,69</b>	<b>100,00%</b>	<b>20 050 930,88</b>	<b>100,00%</b>	<b>-0,51%</b>

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 20,05 M€ en 2025, soit une diminution de -0,51 % par rapport à 2024. Cela s'explique par :

- Une diminution des **produits des services du domaine** liée par le rattrapage de remboursement de la taxe foncière et de la TEOM ainsi que la continuité du travail de mise à jour du cimetière réalisée en 2024.
- Les produits de fiscalité locale sont en légère augmentation suite à la revalorisation des bases fiscales de 1,7% pour 2025.
- Il en est de même pour les **dotations** avec la réévaluation des bases pour la compensation des exonérations des taxes foncières des locaux industriels de 1,7% pour 2025.
- La diminution des **autres produits de gestion courante** s'explique par la baisse des rattachements annulés et du remboursement de sinistres par rapport à 2024.
- Les **produits exceptionnels** sont les mandats annulés sur exercices antérieurs et les cessions. La forte volatilité de cette recette explique qu'elle soit très souvent exclue des analyses financières afin ne pas fausser les comparaisons.

# ÉVOLUTION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

	Réalisations 2024	%	Réalisations 2025	%	Evolution
011 - Charges à caractère général	3 963 047,19	24,40%	3 941 173,90	24,17%	-0,55%
012 - Charges de personnel	8 715 027,65	53,66%	8 684 118,41	53,27%	-0,35%
65 - Autres charges de gestion courante	3 028 962,91	18,65%	2 991 244,45	18,35%	-1,25%
014 - Atténuations de produits	197 570,00	1,22%	389 693,00	2,39%	97,24%
66 - Charges financières	336 168,72	2,07%	294 766,17	1,81%	-12,32%
67 - Charges exceptionnelles	1 211,21	0,01%	1 945,41	0,01%	60,62%
<b>Total fonctionnement</b>	<b>16 241 987,68</b>	<b>100,00%</b>	<b>16 302 941,34</b>	<b>100,00%</b>	<b>0,38%</b>

Les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 0,38 % comparé à l'année 2024. Cela s'explique par :

- Une baisse de 0,55 % des charges à caractère général. Cette baisse s'explique principalement par une nouvelle baisse des fluides au regard des nouveaux tarifs des marchés renouvelés en 2024 par le SDE 76 (- 88 000 €).
- Une baisse de 0,35 % du chapitre 012, malgré la hausse de 3 points des cotisations CNRACL due à une gestion optimale des ressources humaines.
- Une baisse de 1,25 % du chapitre 65 correspondant à la baisse de la subvention d'équilibre versée au CCAS et au budget annexe restauration.
- Une hausse de 97,24% du chapitre 014 liée à la mise en place du dispositif de mise en réserve "Dilico" (+182 978 €)
- Une baisse de 12,32 % du chapitre 66. Diminution des charges de la dette suite à la baisse des taux d'intérêt sur les prêts à taux variables.
- Les charges exceptionnelles ont augmenté. Ces charges correspondent aux titres annulés sur exercices antérieurs

## ÉVOLUTION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT

	2024	%	2025	%	variation
Dotations, fonds divers, réserves	2 945 561,02	35,07%	1 845 202,89	26,55%	-37,36%
Subventions d'invest. reçues	3 453 117,96	41,11%	3 104 149,46	44,67%	-10,11%
Emprunts et dettes assimilées*	2 000 000,00	23,81%	2 000 000,01	28,78%	0,00%
Immobilisations incorporées	114,48	0,00%	0,00	0,00%	
Immobilisations en cours		0,00%		0,00%	
Autres recettes financières		0,00%		0,00%	
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>8 398 793,46</b>	<b>100,00%</b>	<b>6 949 352,36</b>	<b>100,00%</b>	<b>-17,26%</b>

\* réalisation hors restes à réaliser

- La baisse du chapitre "Dotations, fonds divers et réserves" s'explique par le fait que la couverture de besoin de financement (compte 1068) est moins importante en 2025 qu'en 2024. De plus, le recouvrement de la taxe d'aménagement est quasi nul en 2025 puisqu'il est passé de 50 847€ en 2024 à 820€ en 2025.
- La diminution des subventions d'investissement s'explique par le versement en 2024 du solde des subventions de la période allant de 2018 à 2023.
- L'emprunt contracté en 2024 a été mobilisé en 2025. L'emprunt contracté en 2025 est mobilisé au 1<sup>er</sup> trimestre 2026. Il est donc comptabilisé en restes à réaliser sur l'exercice 2026.

# ÉVOLUTION DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

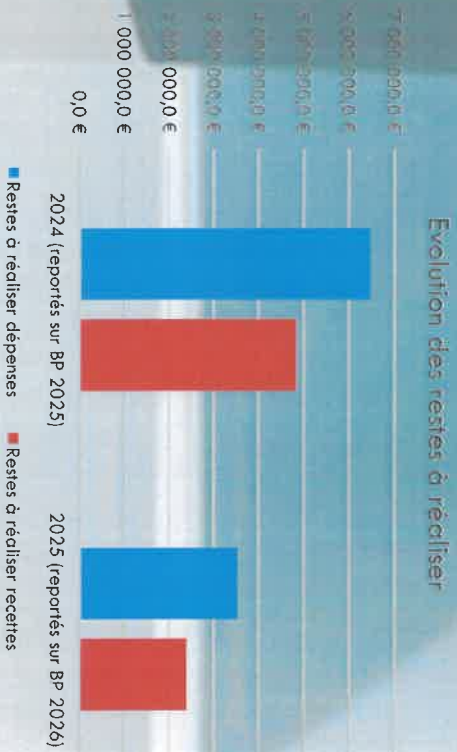
	2024		2025		Evolution
20 - Immobilisations incorporelles	111 131,49	0,82%	37 704,49	0,40%	-66,07%
21 - Immobilisations corporelles	854 662,14	6,30%	646 076,60	6,93%	-24,41%
23 - Immobilisations en cours	10 770 512,30	79,43%	6 853 597,77	73,56%	-36,37%
16 - Remboursement d'emprunts	1 740 202,31	12,83%	1 759 897,38	18,89%	1,13%
204 - Subventions d'équip. versées	71 313,95	0,53%	10 675,39	0,11%	-85,03%
Autres	12 095,04	0,09%	9 533,89	0,10%	-21,18%
<b>Total</b>	<b>13 559 917,23</b>	<b>100,00%</b>	<b>9 317 485,52</b>	<b>100,00%</b>	<b>-31,29%</b>

Malgré la réalisation du programme d'investissement 2025 à plus de 99 % par rapport à 2024 (97%), l'évolution à la baisse des immobilisations s'explique par la réalisation de l'ensemble des travaux de réhabilitation du complexe sportif Fernand Bigot réalisée en partie sur l'année 2024.

Les subventions d'équipement versées sont composées chaque année de la subvention d'investissement à l'Association Culturelle Juliobona (ACJ). La diminution constatée s'explique par le versement en 2024 de la participation à l'ACJ pour les travaux du parquet de scène.

# LES RESTES À RÉALISER

Section d'investissement (en M€)	2024 (reportés sur BP 2025)	2025 (reportés sur BP 2026)
Restes à réaliser dépenses	6 485 656,23	3 538 757,71
Restes à réaliser recettes	4 849 446,85	2 397 581,89
<b>Solde</b>	<b>-1 636 209,38</b>	<b>-1 141 175,82</b>



# LISTE DES PRINCIPAUX RESTES À RÉALISER (LISTE NON EXHAUSTIVE)

Dépenses		Recettes	
Libelle	Montant	Libelle	Montant
Fond friche "Point"	24 000,00	Participation de l'ANS pour la création du PUMP TRACK	70 045,00
Mission de maîtrise d'œuvre, prestations intellectuelles et travaux de reconversion de l'ancienne école Carnot en maison des associations	2 141 327,69	Participation de la DSIL et du FAF A pour travaux de réhabilitation du complexe sportif Bigot	533 090,76
Travaux d'étanchéité toiture et panneaux photovoltaïques de l'école Prévert	15 365,46	Participation pour le remplacement des menuiseries de l'école du Clairval	40 545,00
Divers travaux au centre de loisirs	80 997,36	Participation de la CAF le remplacement du bardage du centre de loisirs	55 602,00
Travaux d'éclairage public - poste G4	127 426,88	Participation du Département et Fonds vert pour les travaux de rénovation de l'école Prévert	165 578,13
Mobilier et matériels pour la maison des associations	51 955,16	Participation du Département pour les travaux de rénovation du CCJ	32 721,00
Virtualisation autocom maire et raccourcement IP CCJ	24 585,54	Emprunt 2025	1 500 000,00
Mission de maîtrise d'œuvre, prestations intellectuelles et travaux pour le projet Bigot	673 631,33		
Divers travaux à l'hôtel de ville	50 139,39		
Remplacement des ascenseurs de l'hôtel de ville	131 640,00		
Extension de la vidéo protection	96 218,40		
<b>TOTAL</b>	<b>3 417 287,21</b>	<b>TOTAL</b>	<b>2 397 581,89</b>

# AUTOFINANCEMENT

	2024	2025	Evolution 2024/2025
Recettes de gestion	19 732 153 €	19 667 940 €	-0,33%
Dépenses de gestion	15 904 608 €	16 006 230 €	0,64%
<b>Épargne de gestion</b>	<b>3 827 545 €</b>	<b>3 661 710 €</b>	<b>-4,33%</b>
Résultat financier	-328 674 €	-287 845 €	-12,42%
- dont intérêts	335 169 €	293 766 €	-12,35%
Résultat exceptionnel hors cessions	11 744 €	4 604 €	-60,80%
- dont produits exceptionnels hors cessions	12 955 €	6 549 €	-49,45%
- dont charges exceptionnelles	1 211 €	1 945 €	60,62%
<b>Épargne brute hors cessions</b>	<b>3 510 615 €</b>	<b>3 378 469 €</b>	<b>-3,76%</b>
Remboursement du capital courant	1 739 802 €	1 759 897 €	1,16%
<b>Épargne nette hors cessions</b>	<b>1 770 813 €</b>	<b>1 618 571 €</b>	<b>-8,60%</b>

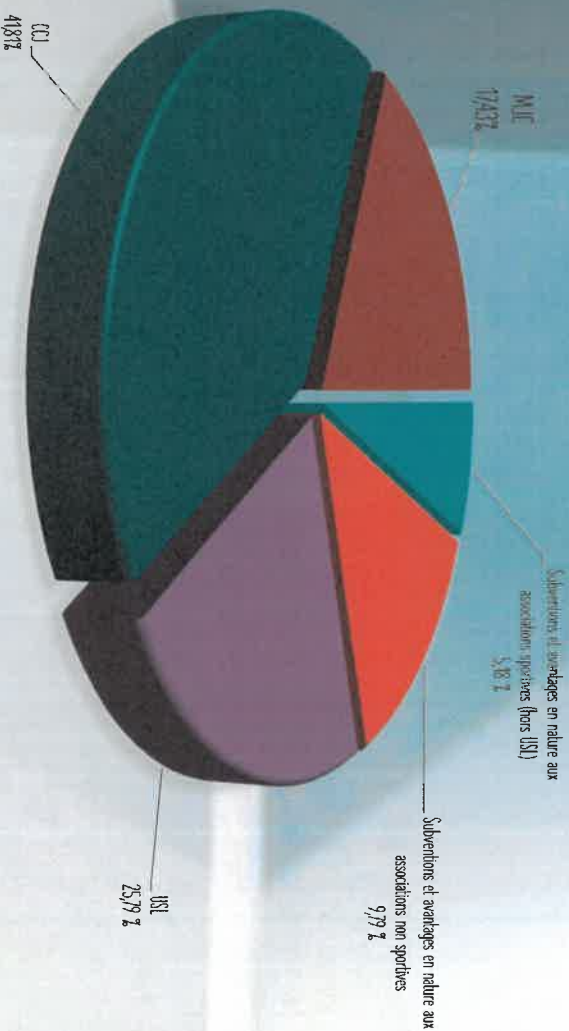
La **capacité d'épargne nette** de la Ville a baissé de -8,60 % entre 2024 et 2025. Malgré cette baisse, les résultats restent bons et permettent d'abonder la part des fonds propres nécessaires à la réalisation du programme d'équipements et de modérer le recours à l'emprunt.

# GESTION DE LA DETTE

Année	Intérêts	Capital	Annuité	Capital restant dû au 31/12	Emprunt mobilisé au CA
2021	251 778,51 €	1 451 340,37 €	1 703 118,88 €	9 888 179,96 €	0,00 €
2022	238 668,89 €	1 508 218,89 €	1 746 887,78 €	9 379 961,07 €	1 000 000,00 €
2023	278 990,66 €	1 558 078,35 €	1 837 069,01 €	9 021 882,72 €	1 200 000,00 €
2024	335 168,72 €	1 739 802,31 €	2 074 971,03 €	9 282 080,41 €	2 000 000,00 €
2025	293 766,17 €	1 770 314,05 €	2 064 080,22 €	9 511 766,36 €	2 000 000,00 €

# MONTANTS DES SUBVENTIONS ET AVANTAGES EN NATURE AUX ASSOCIATIONS

Subventions et avantages en nature associations sportives		Subventions et avantages en nature associations non sportives	
Subvention USL	298 985,34 €	Subvention CCI	700 648,84 €
Avantages en nature ESL	227 227,71 €	Avantages en nature CCI	139 897,12 €
Subventions exceptionnelles USL	1 300,00 €	Subvention MJC	234 500,00 €
Subventions aux associations sportives (hors USL)	10 355,66 €	Avantages en nature MJC	115 858,27 €
Avantages en nature associations sportives (hors USL)	63 738,13 €	Subventions aux associations non sportives	71 829,96 €
		Subventions exceptionnelles aux associations non sportives	6 200,00 €
		Avantages en nature associations non sportives	118 796,32 €
<b>TOTAL</b>	<b>622 606,84 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 387 730,51 €</b>



# STRUCTURE DES GARANTIES D'EMPRUNTS

BENEFICIAIRES	MONTANT INITIAL	CRD AU 31/12/2025	REPARTITION DETTE	INTERETS	CAPITAL
LOGEO SEINE ESTUAIRE	53 377 429,49	41 995 076,87	67,61%	999 394,93	1 295 906,33
IMMOB BASSE SEINE	2 583 435,80	1 895 596,94	3,05%	61 276,38	70 950,34
LOGEAL IMMOBILIERE	16 856 492,93	13 673 950,20	22,01%	211 190,39	454 408,77
SEMINOR	5 700 750,40	4 551 380,42	7,33%	121 255,84	70 812,29
<b>TOTAL</b>	<b>78 518 108,62</b>	<b>62 116 004,43</b>	<b>100,00%</b>	<b>1 393 117,54</b>	<b>1 892 077,73</b>

Répartition de la dette garantie 2025 par bénéficiaire

